

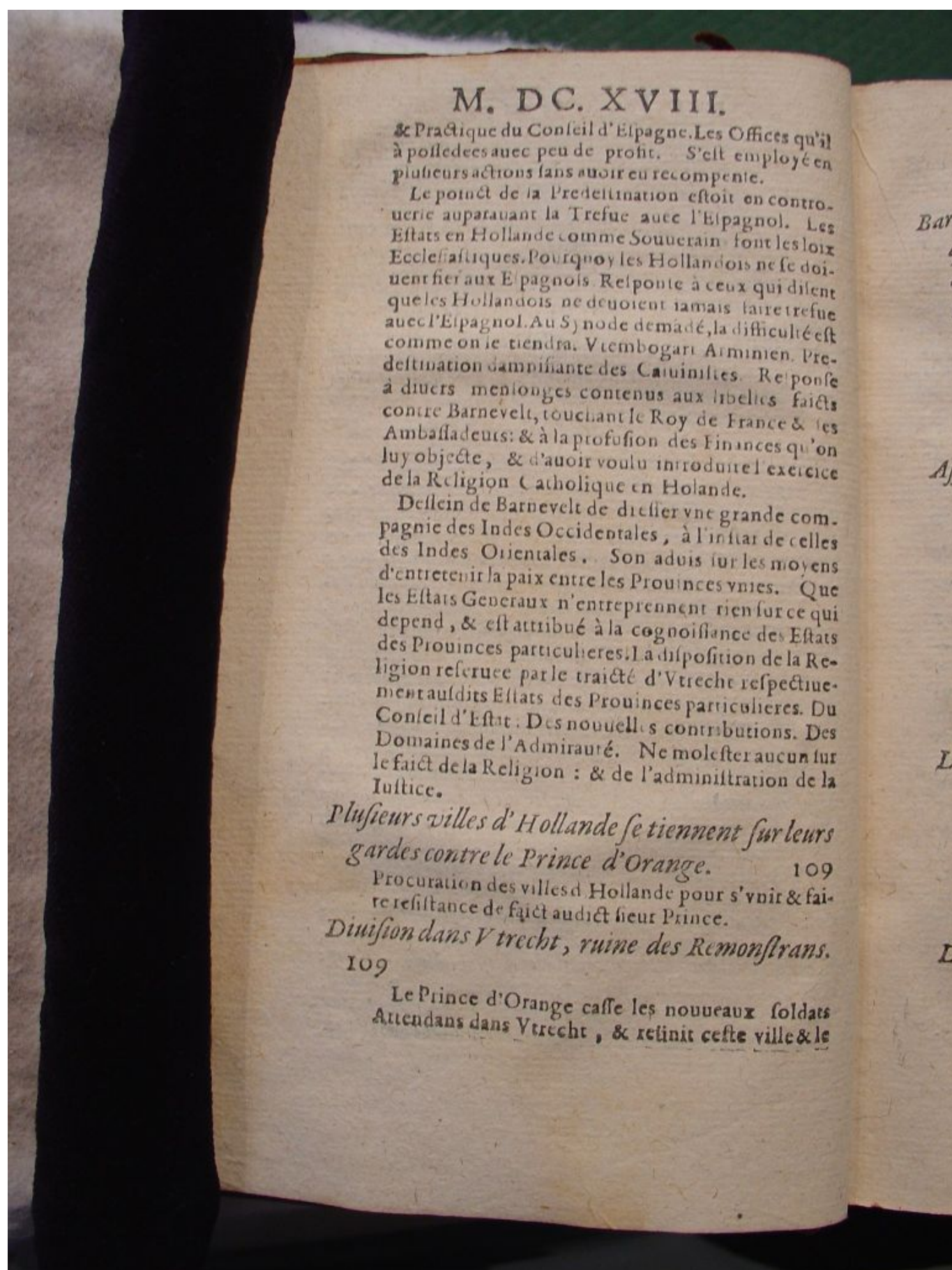
M. DC. XVIII.

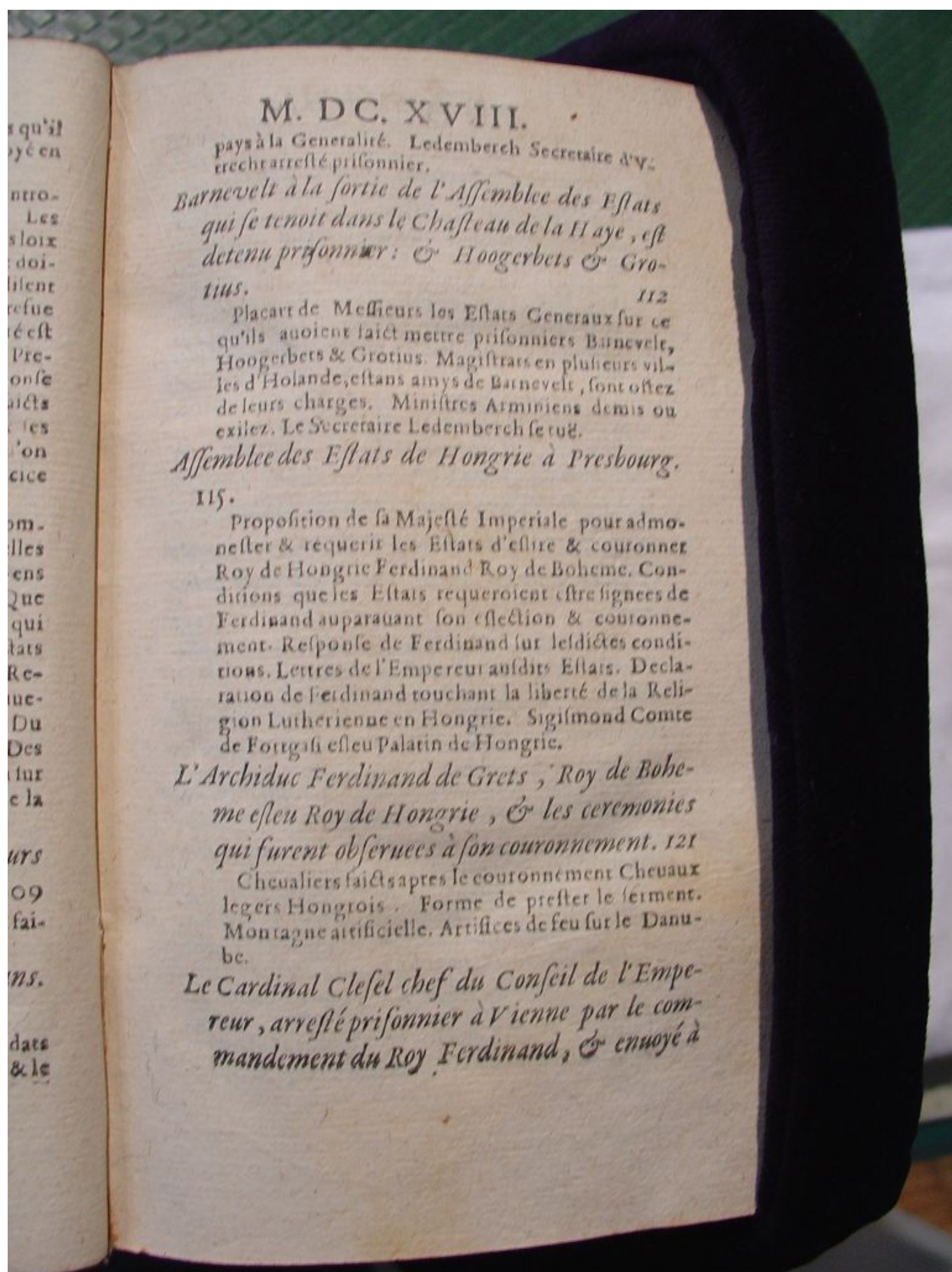
faict gendarme volontaire. Son mariage: est Sena-
teur à Rotterdam. Defenseur des droicts & de la li-
berté de la patrie. Les services qu'il a rendus aux
Princes d'Orange. Le mariage de ses enfans. Ce qu'il
a faict pour empescher la diuision entre les Remon-
strans & Contre remonstrans.

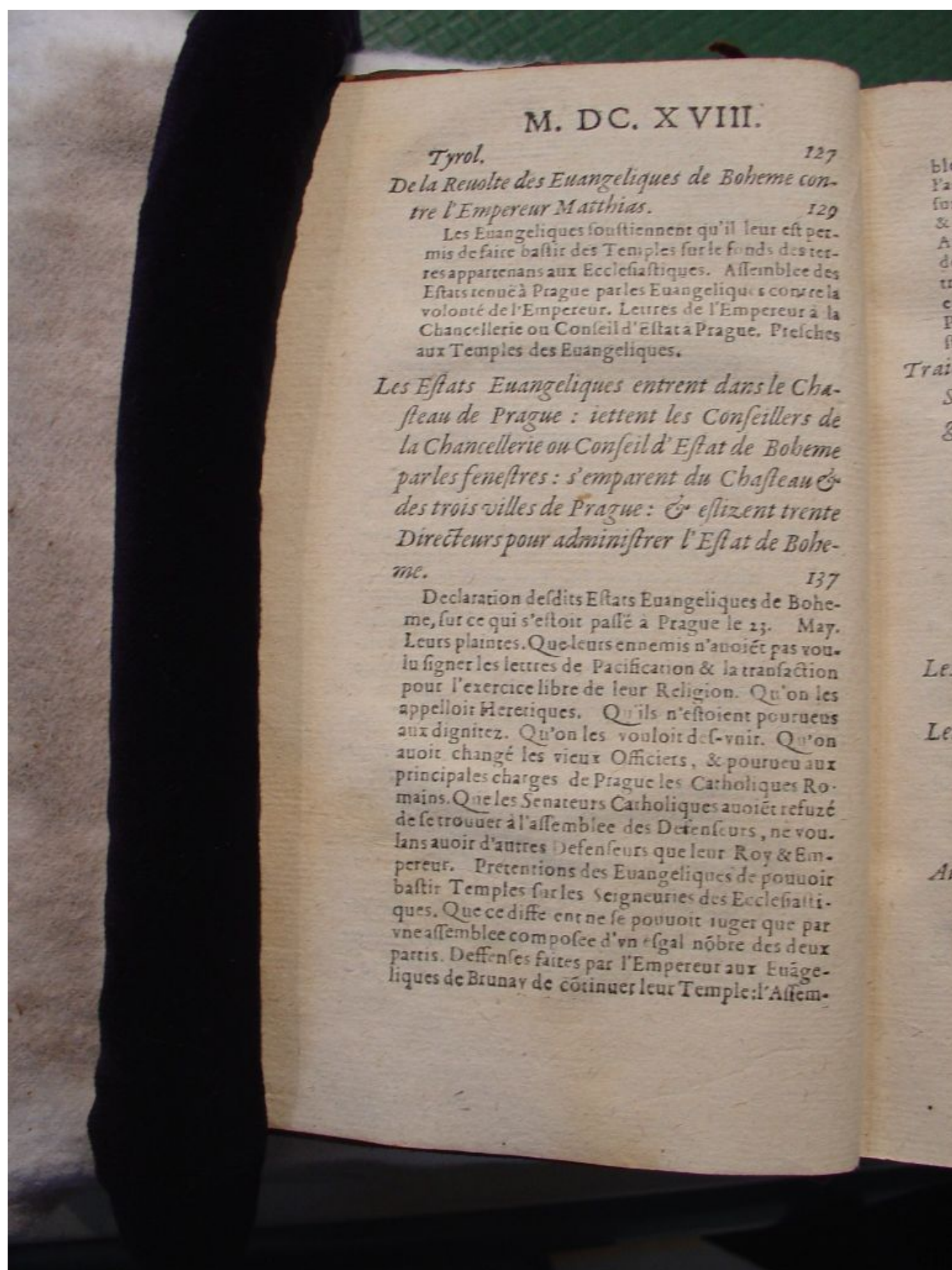
Les diuisions entre les Eglises de Holande proue-
nuës d'un Decret Synodal. Procedures des Con-
tre-remonstrans en la tenuë de leurs assemblees ou
classes. Centures des Contre-remonstrans abolies
par ordonnance des Estats d'Holande. Barnevelt
presente la Remonstrance des Theologiens Armi-
niens ausdits Estats. Leur deliberation sur icelle de
laisser libre à vn chacun de croire ou enseigner l'une
& l'autre opinion.

Barnevelt obligé de soustenir l'autorité que Mes-
sieurs des Estats d'Holande ont sur les personnes &
biens Ecclesiastiques. Soubmet routes les actions
au iugement desdits sieurs des Estats. Prie qu'on
l'excuse, s'il ne peut endurer des calomnies sans y
respondre. Responce à ce que l'on dit qu'il a receu des
presens de l'Espagnol durant le traité de la Treue.
Roys, Princes & Seigneurs qui l'ont employé en di-
uerfes occurrences. De cinq Ambassades Royales
où il a esté enuoyé, & l'utilité que les Prouinces
Vnies en ont receu. Vingt cinq millions prestez
aux Estats des Prouinces vnies par les Roys de Frâ-
ce & d'Angleterre, acquittez principalement par sa
conduite. Ce qu'il a faict pour remettre sus l'au-
thorité & la correspondance entre tous les ordres
des Prouinces vnies: entretenir les gens de guerre:
contraindre les comptables de rendre leurs comptes
de demy an en demy an: & faire augmenter les rece-
ptes & reuenus.

Responce de Barnevelt à ceux qui luy objectent
les richesses qu'il possède. Les profits qu'il a faicts
sur la vente de ses heritages, & la reuente de ses ac-
quests. Les peines qu'il a pris durât quatre ans pour
bastir la grande Compagnie des Indes Orientales.
Responce aux libelles intitulez, Discours necessaire,
à iij







M. DC. XVIII.

Tyrol.

127

De la Renolte des Euangeliques de Boheme contre l'Empereur Matthias.

129

Les Euangeliques soustiennent qu'il leur est permis de faire bastir des Temples sur le fonds des terres appartenans aux Ecclesiastiques. Assemblée des Estats tenuë à Prague par les Euangeliques contre la volonté de l'Empereur. Lettres de l'Empereur à la Chancellerie ou Conseil d'Etat à Prague. Presches aux Temples des Euangeliques.

Les Estats Euangeliques entrent dans le Chasteau de Prague: iettent les Conseillers de la Chancellerie ou Conseil d'Etat de Boheme par les fenestres: s'emparent du Chasteau & des trois villes de Prague: & estlizent trente Directeurs pour administrer l'Etat de Boheme.

137

Declaration desdits Estats Euangeliques de Boheme, sur ce qui s'estoit passé à Prague le 23. May. Leurs plaintes. Que leurs ennemis n'auoient pas voulu signer les lettres de Pacification & la transaction pour l'exercice libre de leur Religion. Qu'on les appelloit Heretiques. Qu'ils n'estoient pourueus aux dignitez. Qu'on les vouloit des-vnir. Qu'on auoit changé les vieux Officiers, & pourueu aux principales charges de Prague les Catholiques Romains. Que les Senateurs Catholiques auoient refusé de se trouuer à l'assemblée des Defenseurs, ne voulans auoir d'autres Defenseurs que leur Roy & Empereur. Prétenions des Euangeliques de pouuoir bastir Temples sur les Seigneuries des Ecclesiastiques. Que ce disse ent ne se pouuoit iuger que par vne assemblée composée d'un egal nôbre des deux partis. Deffenses faites par l'Empereur aux Euangeliques de Brunay de cōtinuer leur Temple: l'Assẽm-

M. DC. XVIII.

bloë des Euangeliques au contraire leur permet de
l'acheuer. Declaration de la volonté de l'Empereur
sur ce different. Temples des Euangeliques ruynez,
& ceux de Brunav arrestez prisonniers. Nouvelle
Assemblée d'Euangeliques faict publier la tenuë
des Estats. Responce des Estats aux premieres let-
tres de l'Empereur: Les iustes causes qu'ils ont
euës de se ioussleuer contre Slabara, Smeſancius,
Philippe Fabrice, & Paul Michna Conseillers d'E-
stat en la Chancellerie de Boheme.

*Traicté ou Discours pour monſtrer qu'aux terres
Seigneuriales des Ecclesiastiques, les Euan-
geliques y pouuoient baſtir des Temples. 154*

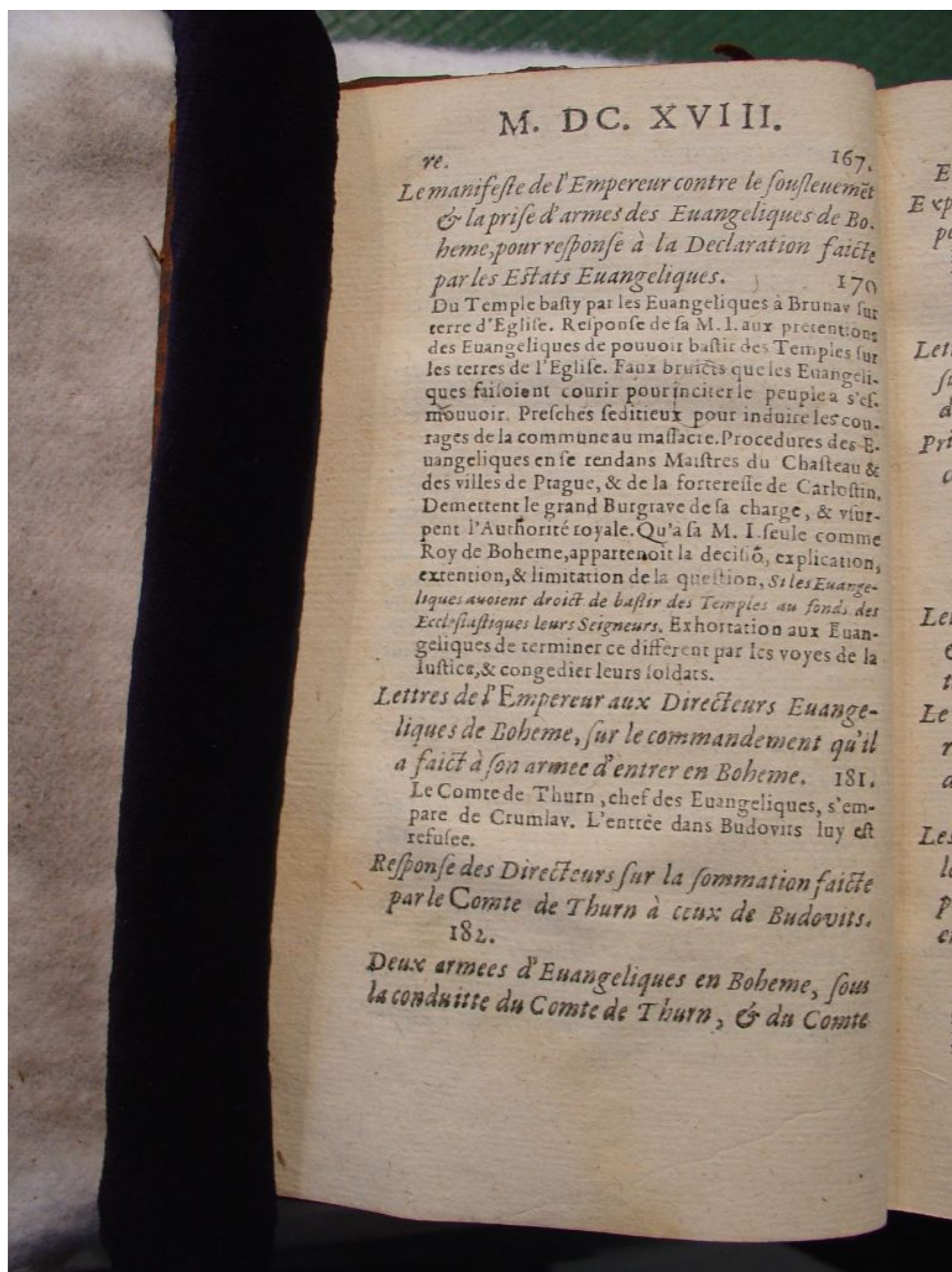
Extraict des lettres de verification de l'an 1609.
Declaration sur icelles. Transaction entre les Estats
Euangeliques de Boheme, avec les Princes & Estats
de Sileſie de la confession d'Ausbourg, lettres de
l'Empereur octroyees ausdits Estats. En Boheme
les Ecclesiastiques ne forment point vn Estat parti-
culier comme en Morauie. Puissance des Roys de
Boheme sur les biens d'Eglise. Lettre des Estats E-
uangeliques à l'Empereur pour accompagner leur
Declaration ou Apologie & Traicté.

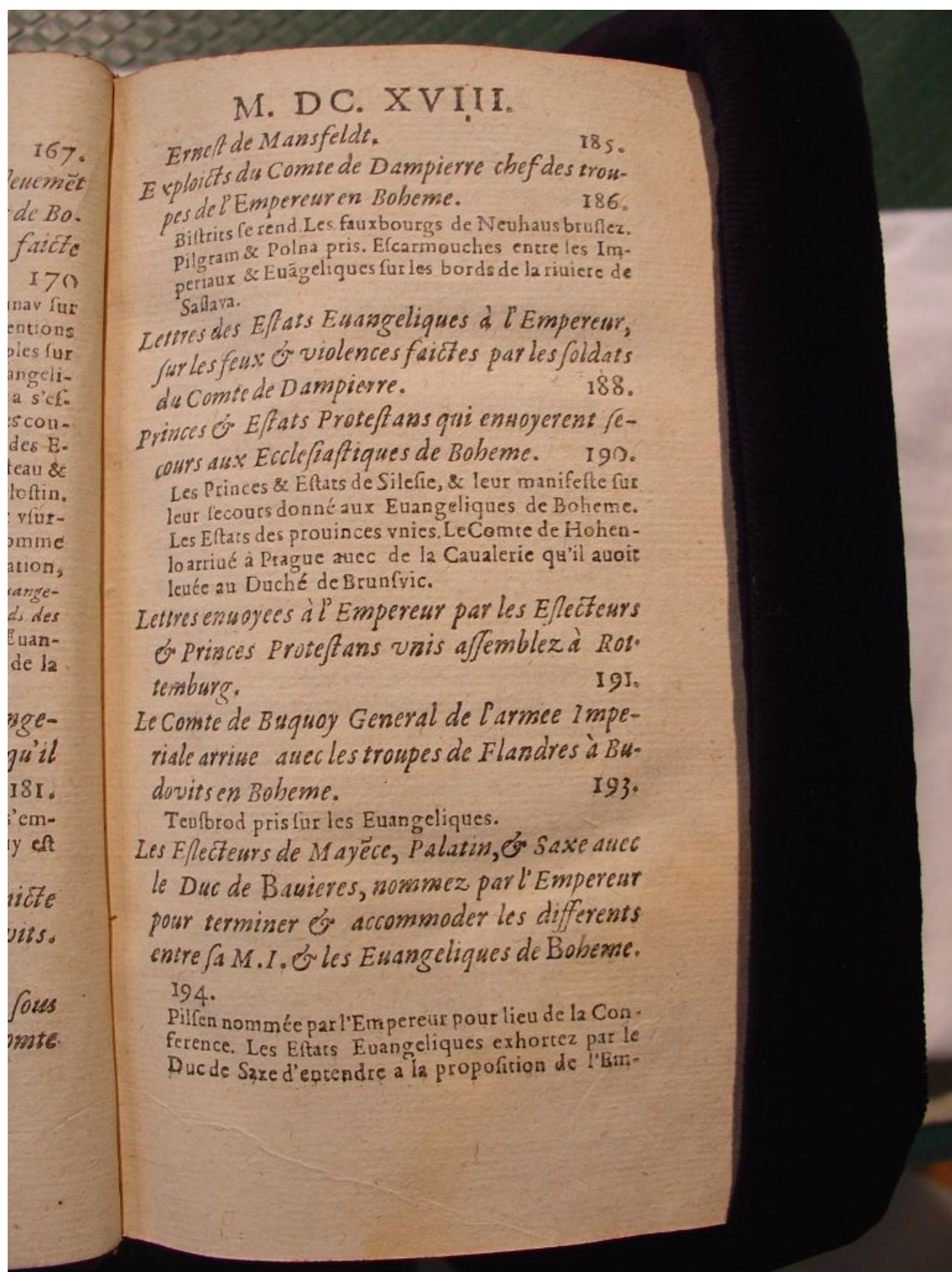
*Les Iesuistes par arrest des Estats Euangeliques
chassez de Prague & de Boheme. 161*

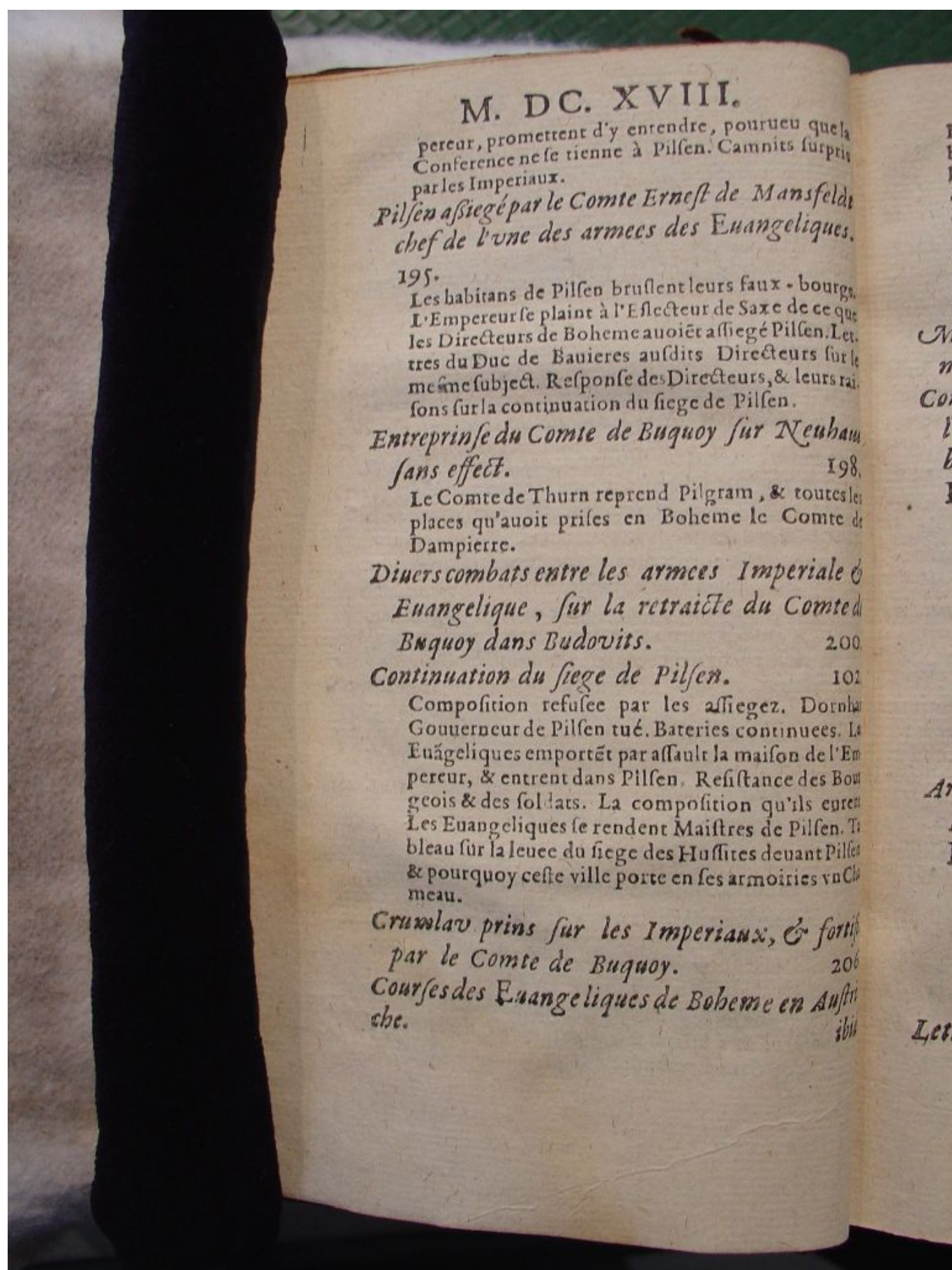
*Lettres de l'Empereur ausdits Estats Euangeli-
ques sur le premier aduis qu'il eut de leur es-
motion. 163*

Exhortation à la paix & à mettre les armes bas, avec
promesse de donner abolition du passé.

*Autres lettres de l'Empereur aux Eslecteurs &
Estats de l'Empire, à ce qu'ils euſſent à em-
peſcher les Euangeliques de Boheme de faire
aucunes leues de gens de guerre en l'Empi-*







M. DC. XVIII.

L'Abbaye de Svetal & autres Eglises, Monasteres & bourgs pris & pillés par les Euāgeliques. Plaintes de l'Empereur aux Princes de Silesie contre ces courses & ravages. Raïsons qui ont meu les Euangeliques de Boheme de faire entrer leurs gens de guerre en Autriche. Protestans d'Autriche ont dessein de se soulever & s'unir avec les Euangeliques de Boheme. Les Moraves demettent les Officiers Catholiques, & en mettent de Protestans en leur lieu.

Mort de l'Imperatrice & de l'Archiduc Maximilian. 209.

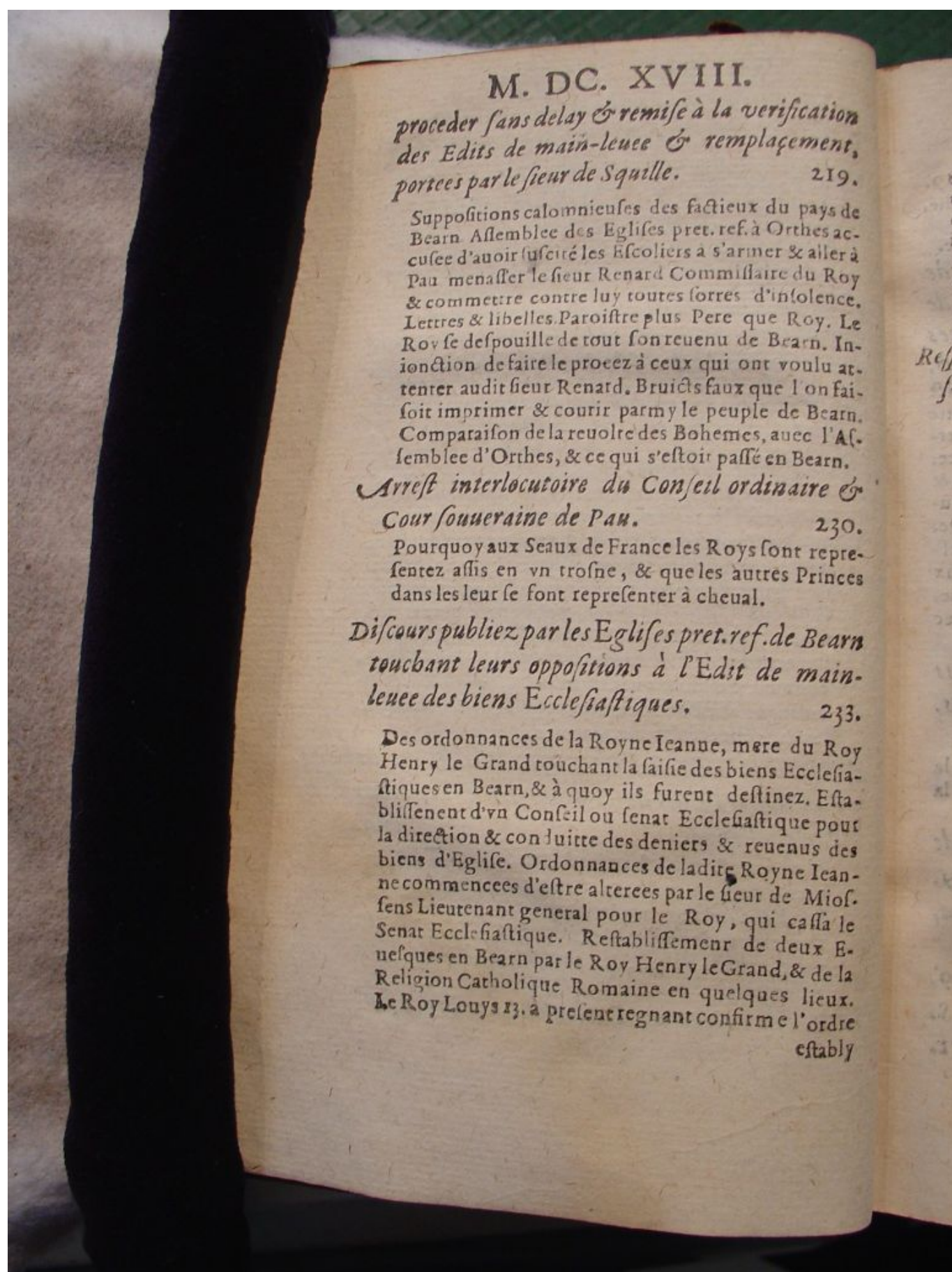
Continuation de ce qui s'est passé en Bearn, pour l'exécution de l'Edit de la main-leuee des biens Ecclesiastiques, & reſtabliſſement de la Religion Catholique. 210.

Le député des Eglises pret. ref. de Bearn congedié, avec deſenſes de faire aucunes aſſemblées en Bearn aux fins portez par ſa ſupplication. Cōvocation d'une aſſemblée à Caſter jaloux ville de Guienne, deſſenduë par le Roy, & trāſmiſe par les Deputez deſdites Eglises à Orthes en Bearn, nonobſtant toutes deſenſes. Le ſieur Renard Commiſſaire du Roy pour l'exécution de l'Edit de main-leuee & remplacement des biens Eccleſiaſtiques en Bearn. Les inſolences & outrages que l'on fit commettre en ſon endroiēt par les Eſcoliers d'Orthes & autres.

Arreſt de la Cour Souueraine ou Parlement de Pau contre l'Edit de la main-leuee des biens Eccleſiaſtiques. 124.

Monſieur Renard ſe retire de Pau à Dacx. Tremblements de terre en Bearn. Croix rouge veuë en l'air. Prodiges de ſang en pluſieurs endroiets du Bearn. Procèdures de l'aſſemblée d'Orthes. L'Aduocat Viſpalie arreſté à Bourdeaux avec les paquets de ladite Aſſemblée.

Lettres de Inſions au Parlement de Pau, pour



M. DC. XVIII.

*proceder sans delay & remise à la verifcation
des Edits de main-leuee & remplacement,
portees par le sieur de Squille.* 219.

Suppositions calomnieuses des factieux du pays de
Bearn. Assemblée des Eglises pret. ref. à Orthes ac-
cusee d'auoir useité les Escoliers à s'armer & aller à
Pau menasser le sieur Renard Commissaire du Roy
& commettre contre luy toutes sortes d'insolence.
Lettres & libelles. Paroistre plus Pere que Roy. Le
Roy se despoille de tout son reuenu de Bearn. In-
iunction de faire le procez à ceux qui ont voulu at-
tenter audit sieur Renard. Bruiets faux que l'on fai-
soit imprimer & courir parmy le peuple de Bearn.
Comparaison de la reuolte des Bohemes, avec l'As-
semblée d'Orthes, & ce qui s'estoit passé en Bearn.

*Arrest interlocutoire du Conseil ordinaire &
Cour souueraine de Pau.* 230.

Pourquoy aux Seaux de France les Roys sont repre-
sentez assis en vn trosne, & que les autres Princes
dans les leur se sont représenter à cheual.

*Discours publiez par les Eglises pret. ref. de Bearn
touchant leurs oppositions à l'Edit de main-
leuee des biens Ecclesiastiques.* 233.

Des ordonnances de la Royne Ieanne, mere du Roy
Henry le Grand touchant la saisie des biens Ecclesia-
stiques en Bearn, & à quoy ils furent destinez. Esta-
blissement d'un Conseil ou senat Ecclesiastique pour
la direction & conluite des deniers & reuenus des
biens d'Eglise. Ordonnances de ladicte Royne Iean-
ne commencees d'estre alterees par le sieur de Miol-
sens Lieutenant general pour le Roy, qui cassa le
Senat Ecclesiastique. Restablissement de deux E-
uesques en Bearn par le Roy Henry le Grand, & de la
Religion Catholique Romaine en quelques lieux.
Le Roy Louys 13. a present regnant confirme l'ordre
estably

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan